

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ETIGNY
du mercredi 09 avril 2014**

Convocations faites et envoyées le 03 avril 2014.

Ordre du Jour :

1. INSTALLATION DU CONSEIL :
 - MISE EN PLACE DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES
 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS ET AUTRES ORGANISMES
 - DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
2. FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL
3. COMMANDE PUBLIQUE : TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES PARTICULIERS EN DOMAINE PRIVÉ AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CHOIX DE L'ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHÉ
4. DELIBERATIONS MODIFICATIVES
5. COMPTES RENDUS DE REUNIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'an deux mil quatorze, le neuf avril à 20h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lionel TERRASSON, maire.

Présents : Lionel TERRASSON, Maire, Sylvie RENAUD, Jean-Michel GODIGNON, Lionel LELEU, Michelle HAMONNIERE, adjoints, Stéphane VITCOQ, Christian GATEAU, Emeric VEGLIO, Laurent LEGRON, Franck PORCHERON, Marie-Christine OGER, Sophie DUBOIS, Laurent YOT, Delphine FIEVET, Danièle RENO, conseillers.

Absents excusés :

Absent :

Sophie DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

I. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Mise en place des commissions obligatoires et facultatives

Monsieur le Maire indique que certaines de ces commissions incluront des habitants non élus, qui, par l'intérêt porté à leur village ou leur expertise dans certains domaines, peuvent enrichir les réflexions. Il rappelle qu'un document explicatif des commissions proposées a été distribué avec les convocations.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création des commissions suivantes, définit le nombre de membres siégeant dans chacune d'elle et les désigne :

- La commission bâtiments – urbanisme – voirie composée de 8 élus et 4 non élus

Membres élus	Membres non élus
Jean-Michel GODIGNON	Danielle THOMAS
Lionel LELEU	Françoise AUDEBERT
Michelle HAMONNIERE	Pascal CHICANNE
Stéphane VITCOQ	Gérard POISSON
Christian GATEAU	
Emeric VEGLIO	
Laurent YOT	
Delphine FIEVET	

- La commission eau et assainissement composée de 5 élus et 3 non élus

Membres élus	Membres non élus
Jean-Michel GODIGNON	Danielle THOMAS
Lionel LELEU	Pascal CHICANNE
Stéphane VITCOQ	Gérard POISSON
Christian GATEAU	
Marie Christine OGER	

- La commission cimetière composée de 4 élus et 1 non élu.

Membres élus	Membres non élus
Jean-Michel GODIGNON	Françoise AUDEBERT
Michelle HAMONNIERE	
Laurent LEGRON	
Franck PORCHERON	

- La commission finances composée de 5 élus :

Sylvie RENAUD	Laurent LEGRON
Jean-Michel GODIGNON	Laurent YOT
Lionel LELEU	

- La commission information communication composée de 7 élus

Sylvie RENAUD	Marie-Christine OGER
Emeric VEGLIO	Sophie DUBOIS
Laurent LEGRON	Danièle RENO
Franck PORCHERON	

- La commission environnement composée de 7 élus

Sylvie RENAUD	Marie-Christine OGER
Lionel LELEU	Laurent YOT
Michelle HAMONNIERE	Danièle RENO
Emeric VEGLIO	

- La commission des impôts directs

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum 24 noms ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal seront désignés par le directeur des services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose les 24 commissaires suivants :

NOMS ET PRENOMS DES COMMISSAIRES	
COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
<i>Domiciliés dans la commune</i>	
Marie-Christine OGER	Emeric VEGLIO
Delphine FIEVET	Jean-Claude CHAMILLARD
Jean-Michel GODIGNON	Gérard POISSON
Françoise AUDEBERT	Danielle THOMAS
Jean-Michel MEURICE	Pascal CHICANNE
Michelle HAMONNIERE	Sylvie RENAUD
Stéphane VITCOQ	Lionel LELEU
Danièle RENO	Nadia PAILLET
<i>Propriétaires de bois</i>	
Michel FOUQUET	Didier GUINOT
Gérard MUSSOT	Régis DECHAMBRE
<i>Domiciliés hors de la commune</i>	
Claude CHAMILLARD	Daniel GATEAU
Régine VIZATELLE	Dominique BERNARDIN

➤ La commission appel d'offres (CAO)

Le Maire expose au conseil municipal que suite aux élections municipales et conformément aux articles 22 et 23 du code des marchés publics, il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la **commission d'appel d'offres**, et ce, pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal,

Après avoir procédé à l'élection des 3 membres titulaires et des trois membres suppléants, le conseil municipal désigne :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean Michel GODIGNON	Stéphane VITCOQ
Lionel LELEU	Christian GATEAU
Danièle RENO	Emeric VEGLIO

➤ La caisse des écoles

Le Maire expose au conseil municipal que le comité de la caisse des écoles est composé du maire, président, des inspecteurs primaires de la circonscription ou de leurs représentants, d'un membre désigné par le préfet, de trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale et de deux conseillers municipaux.

Il s'agit donc de désigner les deux conseillers municipaux qui représenteront la commune à la caisse des écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de nommer :

Membres titulaires	Membres suppléants
Stéphane VITCOQ	Franck PORCHERON
Sophie DUBOIS	Marie-Christine OGER

➤ Le centre communal d'action sociale (CCAS)

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que, outre le maire qui est président de droit, leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (ni inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de nommer 5 membres en son sein :

- Mme Sylvie RENAUD
- Mme Michelle HAMONNIERE
- M Laurent LEGRON
- Mme Delphine FIEVET
- Mme Danièle RENO

Le maire nommera par arrêté les 5 autres membres parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

2. Désignation des représentants de la commune au sein des syndicats et autres organismes

➤ Délégués au syndicat de traitement des eaux usées ETIGNY – PASSY – VERON

Après avoir procédé à l'élection des délégués, le conseil municipal désigne :

Membres titulaires	Membre suppléant
Jean Michel GODIGNON	Laurent LEGRON
Lionel LELEU	
Gérard POISSON	

➤ Délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation SCOLAIRE (SIVOS) ETIGNY – PASSY

Monsieur le Maire précise qu'Agnes GATEAU lui a demandé de faire partie de ce syndicat.

Après avoir procédé à l'élection des délégués, le conseil municipal désigne :

- M Lionel TERRASSON
- Mme Marie-Christine OGER
- Mme Sophie DUBOIS
- M Laurent YOT
- Mme Agnès GATEAU (extérieur au Conseil Municipal)

➤ Délégué au CNAS

Après avoir procédé à l'élection du délégué, le conseil municipal désigne :

- Mme Sylvie RENAUD pour participer notamment à l'assemblée départementale annuelle.

➤ Délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la fourrière

Après avoir procédé à l'élection des délégués, le conseil municipal désigne :

- Titulaire : Mme Michelle HAMONNIERE
- Suppléant : M Stéphane VITCOQ

➤ Délégués au Syndicat du collège de Villeneuve / Yonne

Après avoir procédé à l'élection des délégués, le conseil municipal désigne :

- Titulaire : Mme Sophie DUBOIS
- Suppléant : Mme Sylvie RENAUD

➤ Délégués au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY)

Après avoir procédé à l'élection des délégués, le conseil municipal désigne :

- Titulaire : M Stéphane VITCOQ
- Suppléant : M Emeric VEGLIO

➤ Délégués au Syndicat des déchets ménagers

Après avoir procédé à l'élection des délégués, le conseil municipal désigne :

Membres titulaires	Membres suppléants
Sylvie RENAUD	Michelle HAMONNIERE
Danièle RENO	Franck PORCHERON

3. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Maire expose au conseil municipal que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :

- De prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code *dans la limite de 10.000 €* ;

II. FINANCES : Décision modificative N° 1 – budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte les modifications ci-dessous.

Chap	Art	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Dimin. crédits	Augment. crédits	Dimin. crédits	Augment. crédits
Section de fonctionnement						
011	61521	Entretien de terrains	6 250,00 €			
65	6531	Indemnités élus	- €	5 000,00 €		
65	6533	Cotisations retraite élus		50,00 €		
65	6535	Formation élus		1 200,00 €		
Total section de fonctionnement			6 250,00 €	6 250,00 €	- €	- €
Section d'investissement						
Total section d'investissement			- €	- €	- €	- €
Total			6 250,00 €	6 250,00 €	- €	- €

III. COMMANDE PUBLIQUE : Travaux de raccordement des particuliers en domaine privé au réseau d'assainissement collectif - Choix de l'entreprise titulaire du marché

Le Maire rappelle les travaux d'assainissement collectif engagés sur la commune et la délibération du 17 février 2014 créant le groupement de commande entre ETIGNY et PASSY pour la passation du marché à bons de commande pour les travaux de raccordement des particuliers en domaine privé au réseau d'assainissement collectif. Il informe le Conseil des offres reçues au nombre de 4 pour le lot 1 et au nombre de 3 pour le lot 2, de leur analyse faite par le bureau d'études IRH et la commission d'appel d'offres, et, assurant la coordination du groupement, propose au conseil municipal de retenir le titulaire du marché.

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer le marché suivant :

Travaux de raccordement des particuliers en domaine privé au réseau d'assainissement collectif sur les Communes d'ETIGNY et PASSY

Lot 1 : Raccordement des particuliers

Entreprise : **ADA TP**

Montant du marché : **525.195,99 € H.T. pour 100 branchements**

Lot 2 : Contrôle de conformité des branchements en partie privative

Entreprise : **SNAVEB**

Montant du marché : **3.230,00 € H.T. pour 50 contrôles**

Affiché le :

Le Maire,
Lionel TERRASSON.